

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION EKILILEO

Les conditions générales de prestations de services (CGP) régissent les droits & obligations de l'association EKILILEO et de toute personne physique, désignée ci-après par le terme « pratiquant », contractant avec elle une prestation de service.

ARTICLE 1 OBJET Les présentes conditions définissent les modalités dans lesquelles EKILILEO accomplira ses prestations. Elles pourront être complétées dans le courant de l'année, si besoin par des conditions particulières, qui seront alors annexées.

ARTICLE 2 LECTURE ET ACCEPTATION DES CGP

Les CGP envoyées par mail s'appliquent dès l'inscription et sont valables toute l'année ; sauf modification, elles sont tacitement reconductibles d'une année sur l'autre. Il incombe au pratiquant de les imprimer et de les lire entièrement avant de les compléter, les signer et les transmettre lors du 1^{er} ou 2^{ème} cours.

ARTICLE 3 NATURE DES PRESTATIONS

EKILILEO assure des activités en accord avec l'objet de ses statuts ; elles peuvent être culturelles, sportives, de loisirs, etc.

ARTICLE 4 SANTE - CERTIFICAT MEDICAL

Le nouveau pratiquant fournit un certificat médical de moins de 3 mois lors de la 1^{ère} séance. Ensuite, il renouvelle son certificat tous les 3 ans.

Le pratiquant atteste que sa condition physique, sa santé sont compatibles avec l'activité choisie, qu'elle soit sportive ou non. Il garantit d'avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer l'activité, de prendre régulièrement toute précaution nécessaire pour sa santé et reconnaît qu'il ne mettra pas en cause à ce titre notre responsabilité. Si nous conseillons le pratiquant, ce dernier exerce néanmoins les activités à ses risques et périls.

ARTICLE 5 HYGIENE PERSONNELLE – ALCOOL :

Lors de toutes les activités, le pratiquant s'engage à avoir une tenue correcte et propre.

Les personnes sous l'emprise d'alcool ou de substances illicites ne seront pas admises à participer.

ARTICLE 6 COMPORTEMENT :

Des informations (dates , planning, sondage), sont envoyées régulièrement. Le pratiquant s'engage à les lire pour éviter de surcharger le coach alors que la réponse est déjà disponible.

Le pratiquant est ponctuel, il respecte l'intervenant, les consignes données, l'ordre du cours.

Il fait preuve de convivialité et de bonne humeur, de respect envers tout un chacun. Les propos violents, racistes, sexistes ou à caractère sexuel ne sont pas admis.

En cas de non-respect de ces consignes, nous nous réservons le droit d'intervenir, voire d'exclure le pratiquant sur le champ sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

ARTICLE 7 CONDITIONS RELATIVES AU PRATIQUANT

Les pratiquants devront être majeurs, capables et disposer de leur pleine capacité juridique. Ce sont exclusivement des non-professionnels.

Les pratiquants ne peuvent pas recruter des personnes pour d'autres activités que celles d'EKILILEO, même gratuites, ni leur vendre quelque objet / prestation que ce soit.

ARTICLE 8 TARIF / SEANCE D'ESSAI / REGLEMENT :

Les forfaits sont proposés sur des périodes variables : 3 mois, 2 mois, etc. en cours collectifs. Pour chaque période, une date de règlement est stipulée ; le pratiquant effectue son virement à cette date. Des pénalités de retard de 10€ seront appliquées à chaque relance.

Un pratiquant qui règle plusieurs fois après relance pourra voir son inscription pour la période suivante, refusée.

ARTICLE 9 FACTURE

A la demande expresse du pratiquant, une facture précisant ses coordonnées, le détail des prestations et leur coût total libellé en euro et toutes taxes comprises (ttc) lui sera envoyé par mail.

ARTICLE 10 ABSENCES

Dans le cadre de séances collectives, aucun report de séance n'est possible. L'absence, à une ou plusieurs séances ne donnent droit ni à un report, ni à une annulation, ni à un remboursement sauf en cas de force majeure.

ARTICLE 11 LIMITES D'INTERVENTION :

L'intervenant représentant EKILILEO se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue s'il juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui ou si la demande du pratiquant n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

ARTICLE 12 RESPONSABILITE :

EKILILEO ayant une obligation de moyens, ne pourra être tenu responsable d'une absence de résultats.

ARTICLE 13 CAS DE FORCE MAJEURE

EKILILEO ne pourra être tenu responsable pour le retard de l'exécution de la prestation en cas de force majeure telle que : catastrophes d'origine atmosphérique, grèves de transports ou encore accident survenu sur le trajet de l'intervenant. Le pratiquant sera alors prévenu le plus rapidement possible et la séance sera reportée à une date ultérieure.

ARTICLE 14 TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de prestation est soumis au droit français.

NOM PRATIQUANT : _____	PRENOM : _____
CARTE Lille et moi : _____	DATE DE NAISSANCE : _____ AGE : _____
E MAIL : _____	TEL. PORTABLE _____
ADRESSE : _____	
LE PRATIQUANT : _____ NOUS : _____	
Fait à : _____ Le : _____	
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	